

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 28 septembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 SG 27** Convention de financement avec l'ADEME, concernant l'appel à projet MODEVAL-URBA 2016, pour la mise en place et l'évaluation de la future plateforme numérique « Végétalisons Paris ».

**M<sup>mes</sup> Pénélope KOMITES et Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature de la convention de financement entre la Ville de Paris et l'ADEME sur le co-financement pour la mise en place et l'évaluation de la future plateforme numérique Végétalisons Paris ;

Sur le rapport présenté par M<sup>mes</sup> Penelope KOMITÈS, au nom de la 3<sup>e</sup> commission, et Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire des Paris est autorisée à signer la convention de financement d'une durée de 36 mois entre la Ville de Paris et l'ADEME pour la mise en place et l'évaluation de la future plateforme numérique Végétalisons Paris.

Article 2 : Le montant de l'aide attribué par l'ADEME à la Ville de Paris est de 50 247,74 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 03951, chapitre 13, Nature 1328.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**